



## DPE LOI CLIMAT ET RESILIENCE EN TRANSACTION VENTE Melissa STEUER 1 jour / 7 heures

### OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

---

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- Maîtriser les notions clés de la loi pour adapter ses pratiques commerciales

### OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION

---

- Compréhension du cadre législatif
- Gestion des risques dans les transactions
- Adaptation aux nouvelles exigences énergétiques
- Application pratique pour les professionnels

### PUBLIC

---

Responsables et dirigeants d'entreprises

### PRÉREQUIS

---

Personne majeure et francophone.

### MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

---

Prise en compte des attentes et des besoins identifiés préalablement à l'action de formation.  
Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

### LIEU DE FORMATION

---

CCI Campus Moselle – 5, rue Jean-Antoine CHAPTAL 57070 METZ

### MODALITES ET DELAIS D'ACCES

---

Inscription via notre site internet dédié (<https://udi.moselle.cci.fr/>) : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session

Si prise en charge par un OPCO ou par l'AGEFICE : vous devez en faire la demande à votre OPCO ou à l'AGEFICE un mois avant le démarrage de la session.

### CONTACTS

---

Conseiller en formation : Dario PIGANI  
Téléphone : 06 08 02 37 98  
Mail : [d.pigani@moselle.cci.fr](mailto:d.pigani@moselle.cci.fr)  
Web : <https://udi.moselle.cci.fr/>

### ACCESSIBILITE

---



Tous nos sites répondent aux conditions d'accessibilité et sont desservis par les réseaux de transport urbain.

Le centre mobilisera les moyens adaptés au handicap avec les structures existantes.

## PROGRAMME

---

### PRÉSENTATION DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

- Le nouveau DPE : présentation complète
- Les axes impactant l'immobilier : copropriété et gestion, notions complémentaires à la vente du bien en copropriété et du bien loué.
- Présentation du nouveau calendrier.
- Un DPE désormais opposable juridiquement

### LES CONSÉQUENCES SUR LE MARCHÉ DE LA TRANSACTION

- La nécessité de constituer un dossier complet dès le début de la relation commerciale : accompagner le client dès la prise de rdv des diagnostics et l'informer sur l'importance des pièces à fournir au diagnostiqueur pour éviter les valeurs par défaut.
- L'impact du DPE sur l'estimation : prendre en compte les résultats du DPE dans l'estimation du bien, avec budgétisation des travaux à court et moyen terme.

### LES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Les bonifications
- Impôt sur le revenu - le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est remplacé par la prime de transition énergétique MaPrimeRénov. : explications

### LES OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL

- Les obligations d'affichage
- Le devoir d'information et de conseil

## SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

---

*Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de fin de formation individualisée.*

*Évaluation des acquis en cours de formation par des outils adaptés et communiqués en début de l'action de formation (exemples : quizz, exercices pratiques, ...)*

## DATE

---

**Jeudi 21 novembre 2024**

## DISPOSITIONS PRATIQUES

---

Effectif maximum : **25 participants**

## POUR ALLER PLUS LOIN

---

Nous consulter

CCI Campus Moselle - 5, rue Jean-Antoine Chaptal 57070 METZ  
03 87 39 46 00 - formationcontinue@moselle.cci.fr - www.cciformation.org - <https://udi.moselle.cci.fr/>  
SIRET : 185 722 022 00125 – N° de déclaration d'activité : 41 57 P 000 957